

Nos comptes



Préambule

Un résultat fortement impacté par le Covid-19

Le déficit d'exploitation atteint 39 millions de francs. Il est ramené à 15 millions à la suite des compensations exceptionnelles des Cantons de Vaud et du Valais versées pour compenser la perte d'activité liée à la pandémie.

Selon les recommandations des Swiss GAAP RPC et du Code des obligations, les comptes de la Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL) sont, pour la première fois en 2020, consolidés avec ceux de l'HRC. Les comptes consolidés se soldent par un déficit de 15 millions.

Comme prévu au budget, le résultat 2020 de l'HRC non consolidé accuse une perte de 16,9 millions de francs, sans le retraitement des fonds propres concernant les pertes cumulées de la PHEL au 31 décembre 2019 à hauteur de 1,9 million de francs. Le résultat 2020 de la PHEL non consolidé confirme une perte de 200 000 francs. Le budget 2020 prévoyait une perte de 500 000 francs.

Le résultat 2020 s'explique par quatre facteurs:

- La période de latence causée par le déménagement (report des interventions électives chirurgicales, délais de mise en route des nouvelles installations) a pesé davantage que prévu sur le niveau d'activité lors des deux premiers mois de 2020.
- L'activité a fortement été impactée par la pandémie, et plus particulièrement lors de la première vague (de mi-mars à mai) et de la deuxième vague (d'octobre à décembre). En raison de la fermeture du bloc opératoire, les interventions électives chirurgicales ont été reportées. L'activité ambulatoire a été stoppée lors de la première vague, et ralentie lors de la deuxième vague.
- Le semi-confinement général de la population au printemps et en automne a eu pour conséquence de fortement diminuer le nombre de visites aux urgences, l'activité pédiatrique et celle de traumatologie, ainsi que les différentes consultations.
- Les Cantons de Vaud et du Valais ont décidé de compenser la perte d'activité de l'HRC liée à la pandémie à hauteur de 24 millions de francs.

Dans le détail, l'activité a été impactée par la pandémie comme suit:

- Le nombre d'hospitalisations en soins aigus (lits A) a diminué de 10% par rapport à 2019 et se situe 14% en-dessous des objectifs budgétaires 2020.
- L'activité de réadaptation (lits B et C) a augmenté de 13% par rapport à 2019, grâce à la reprise en 2020 des activités de la Fondation Miremont, mais elle reste 9% en-dessous des objectifs budgétaires.
- L'activité ambulatoire est en dessous de 15 millions par rapport à ce qui était prévu et a diminué de 7,7 millions par rapport à 2019.

Les produits d'exploitation ont diminué de 6%, soit de 16,1 millions, par rapport à l'année précédente, déjà lourdement impactée par le déménagement. Cette diminution de recettes correspond à la baisse d'activité liée au Covid-19. Globalement et de manière brute, les charges d'exploitation ont augmenté de 5,7 millions. Les principales augmentations sont les charges de personnel (8,4 millions de francs) et les autres charges d'exploitation (2,4 millions de francs). Les charges liées aux matières premières et consommables ont diminué de 5 millions de francs.

Grâce à la dissolution du fonds des investissements prévu à cet effet à hauteur de 13 millions de francs, le résultat des investissements est équilibré pour l'HRC. Les charges d'amortissement augmentent du fait de l'amortissement du site de Rennaz.

Il n'y a plus de produits et de charges exceptionnels, à l'exception de la compensation des Cantons pour la perte d'activité due au Covid-19. Les comptes 2019 ont été retraités.

Compte de bilan consolidé (en CHF)

		31.12.20	31.12.19
ACTIF			
Actifs circulants			
Trésorerie	<i>note 1</i>	1 684 249,80	2 580 521,40
Créances résultant de livraisons et de prestations	<i>note 2</i>	72 591 792,57	66 183 351,87
Autres créances à court terme	<i>note 3</i>	1 267 381,91	10 267 240,43
Stocks et en-cours de facturation	<i>note 4</i>	7 364 922,91	6 327 081,88
Actifs de régularisation	<i>note 5</i>	2 684 050,20	1 469 826,01
Total actifs circulants		85 592 397,39	86 828 021,59
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	<i>note 6</i>	406 931,35	430 326,35
Immobilisations corporelles	<i>note 7</i>	405 241 681,75	403 015 482,78
Immobilisations incorporelles	<i>note 8</i>	3 999 940,90	5 056 786,99
Total actifs immobilisés		409 648 554,00	408 502 596,12
TOTAL DE L'ACTIF		495 240 951,39	495 330 617,71
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		11 084 611,16	28 742 235,44
Dettes financières à court terme	<i>note 9</i>	174 874 255,20	122 302 570,42
Autres dettes à court terme	<i>note 10</i>	5 279 803,54	9 505 845,74
Passifs de régularisation	<i>note 11</i>	10 497 857,75	7 037 886,48
Provisions à court terme	<i>note 12</i>	-	15 000,00
Total capitaux étrangers à court terme		201 736 527,65	167 603 538,08
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes financières à long terme	<i>note 13</i>	285 367 546,86	291 887 382,46
Fonds affectés	<i>note 14</i>	1 496 776,78	1 083 330,69
Fonds pour amortissements futurs	<i>note 15</i>	-	278 797,89
Provisions à long terme	<i>note 16</i>	562 000,00	506 000,00
Total capitaux étrangers à long terme		287 426 323,64	293 755 511,04
Capitaux propres			
Apports		-20 389 139,81	-1 182 410,88
Fonds libres	<i>note 17</i>	41 495 210,60	54 404 313,37
Résultat de l'exercice		-14 956 843,34	-19 206 728,93
Intérêts minoritaires		-71 127,35	-43 604,97
Total capitaux propres		6 078 100,10	33 971 568,59
TOTAL DU PASSIF		495 240 951,39	495 330 617,71

Compte de résultat consolidé (en CHF)

		2020	2019
Produit net des livraisons et des prestations	<i>note 19</i>	245 581 771,16	261 935 980,59
Autres produits d'exploitation	<i>note 20</i>	15 039 959,08	14 852 414,95
Produits d'exploitation		260 621 730,24	276 788 395,54
Charges de personnel	<i>note 21</i>	-215 927 320,24	-207 568 298,01
Charges de matières premières et consommables	<i>note 22</i>	-51 419 769,30	-56 465 729,72
Autres charges d'exploitation	<i>note 23</i>	-30 981 106,86	-28 604 300,78
Charges d'exploitation		-298 328 196,40	-292 638 328,51
Résultat d'exploitation avant investissements		-37 706 466,16	-15 849 932,97
Produits d'investissements		16 503 781,34	17 233 232,07
Produits d'investissements		16 503 781,34	17 233 232,07
Amortissements sur immobilisations corporelles		-21 946 008,92	-8 531 917,10
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-1 601 020,92	-1 949 081,47
Autres charges d'investissement		-6 504 829,63	-6 015 861,07
Charges d'investissements		-30 051 859,47	-16 496 859,64
Résultat d'investissements		-13 548 078,13	736 372,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-51 254 544,29	-15 113 560,54
Produits financiers		17 954,00	109 934,00
Charges financières		-75 908,09	-118 175,65
Résultat financier		-57 954,09	-8 241,65
Attribution aux fonds affectés	<i>note 14</i>	-567 049,63	-452 699,95
Utilisation des fonds affectés	<i>note 14</i>	153 603,54	133 187,15
Utilisation des fonds affectés d'investissement		278 797,89	5 736 643,67
Résultat des fonds pour les fonds affectés		-134 648,20	5 417 130,87
RÉSULTAT ORDINAIRE		-51 447 146,58	-9 704 671,32
Produits hors exploitation		6 630 357,90	13 621 567,83
Charges hors exploitation		-7 063 603,81	-17 429 152,31
Résultat hors exploitation	<i>note 24</i>	-433 245,91	-3 807 584,48
Produits exceptionnels	<i>note 25</i>	23 986 924,00	-
Résultat exceptionnel		23 986 924,00	-
RÉSULTAT I AVANT VARIATION DES FONDS LIBRES		-27 893 468,49	-13 512 255,80
Utilisation des fonds libres	<i>note 17</i>	-	600 474,00
Attribution des fonds libres d'investissement	<i>note 18</i>	-674 064,00	-6 376 576,26
Utilisation des fonds libres d'investissement	<i>note 18</i>	13 583 166,77	-
Résultat des fonds pour les fonds libres		12 909 102,77	-5 776 102,26
RÉSULTAT II APRÈS VARIATION DES FONDS LIBRES		-14 984 365,72	-19 288 358,06
Intérêts minoritaires		27 522,38	81 629,13
Résultat des intérêts minoritaires	<i>note 26</i>	27 522,38	81 629,13
RESULTAT GROUPE		-14 956 843,34	-19 206 728,93

Flux de trésorerie consolidés (en CHF)

		2020	2019
Résultat net		-14 956 843,34	-19 206 728,93
Amortissements	<i>note 7 et 8</i>	23 547 029,84	10 480 998,57
Pertes sur dépréciations d'actifs / suppression de dépréciations d'actifs		23 399,00	0,00
Variation des provisions à court terme	<i>note 12</i>	-15 000,00	-27 000,00
Variation des provisions à long terme	<i>note 16</i>	56 000,00	6 000,00
Variation des fonds affectés	<i>note 14</i>	413 446,09	316 576,50
Variation des fonds libres	<i>note 17</i>	0,00	-600 474,00
Variation des intérêts minoritaires	<i>note 26</i>	-27 522,38	-81 629,13
Variation des fonds d'amortissement	<i>note 17</i>	-12 909 102,77	6 376 576,26
Variation du fonds des amortissements futurs	<i>note 15</i>	-278 797,89	-5 736 643,67
Variation des actifs de régularisation		-1 214 224,19	4 661 943,49
Variation des passifs de régularisation		1 435 694,27	1 468 365,43
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-6 408 440,70	7 254 946,16
Variation des stocks et en-cours de facturation		-1 037 841,03	-2 261 176,30
Variation des autres créances à court terme		8 999 858,52	-8 785 847,59
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-17 657 624,28	-713 285,10
Variation des autres dettes à court terme		-4 226 042,20	8 236 333,50
FLUX DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		-24 256 011,06	1 388 955,19
Flux de l'activité d'investissement			
Versements effectués pour investissements d'immobilisations financières		-4,00	-44 926,35
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		0,00	44 922,35
Versements effectués pour investissements d'immobilisations corporelles		-22 171 290,75	-64 363 591,14
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,00	66 891,05
Versements effectués pour investissements d'immobilisations incorporelles		-520 814,97	-2 789 522,32
Paiements reçus provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles			0,00
FLUX DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		-22 692 109,72	-67 086 226,41
Flux de l'activité de financement			
Augmentation des dettes financières à court terme		223 970 502,19	223 970 502,19
Diminution des dettes financières à court terme		-171 398 817,41	-188 538 363,42
Augmentation des dettes financières à long terme		39 882 884,65	39 882 884,65
Diminution des dettes financières à long terme		-46 402 720,25	-8 970 502,19
FLUX DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		46 051 849,18	66 344 521,23
FLUX NET DE TRÉSORERIE		-896 271,60	647 250,01
Variation de liquidités			
Liquidités au 01.01		2 580 521,40	1 933 271,39
Liquidités au 31.12		1 684 249,80	2 580 521,40
VARIATION DES LIQUIDITÉS		-896 271,60	647 250,01

Fonds propres consolidés (en CHF)

	Apports	Réserve provenant des bénéfices	Fonds libres		Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
			Autres fonds	Fonds des investissements		
Fonds propres au 01.01.2019	-75 045,88	-1 107 365,00	600 474,00	48 027 737,11	38 024,16	47 483 824,39
Impact de l'exercice précédent	-1 107 365,00	1 107 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-19 206 728,93	0,00	0,00	-81 629,13	-19 288 358,06
Autres attributions	0,00	0,00	0,00	6 376 576,26	0,00	6 376 576,26
Prélèvement de l'exercice	0,00	0,00	-600 474,00	0,00	0,00	-600 474,00
Fonds propres au 31.12.2019	-1 182 410,88	-19 206 728,93	0,00	54 404 313,37	-43 604,97	33 971 568,59
<i>Total fonds libres</i>			<i>54 404 313,37</i>			
Fonds propres au 01.01.2020	-1 182 410,88	-19 206 728,93	0,00	54 404 313,37	-43 604,97	33 971 568,59
Impact de l'exercice précédent	-19 206 728,93	19 206 728,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	-14 956 843,34	0,00	0,00	-27 522,38	-14 984 365,72
Autres attributions	0,00	0,00	0,00	674 064,00	0,00	674 064,00
Prélèvement de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-13 583 166,77	0,00	-13 583 166,77
Fonds propres au 31.12.2020	-20 389 139,81	-14 956 843,34	0,00	41 495 210,60	-71 127,35	6 078 100,10
<i>Total fonds libres</i>			<i>41 495 210,60</i>			

Annexes aux comptes annuels consolidés

1. PRÉAMBULE ET INFORMATION GÉNÉRALE

L'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, établissement autonome de droit public intercantonal (ci-après l'HRC), est régi par la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais du 17 décembre 2008 (C-HRC), ainsi que, depuis le 2 novembre 2016, par un règlement d'application de la C-HRC relatif à l'exploitation de l'établissement et par un arrêté d'application de la C-HRC relatif à la construction du site de Rennaz.

L'établissement a pour mission de «dispenser des soins afin de permettre à chacun un accès équitable à des soins de qualité» (art. 65, al. 2 de la Constitution vaudoise); conformément au mandat donné par les deux Conseils d'Etat (art. 14 de la Convention). Selon l'article 15 de la convention, la mise en œuvre de ce mandat fait l'objet d'un contrat de prestations annuel passé entre l'HRC et les deux Départements cantonaux de la santé. Ce contrat et ses annexes portent notamment sur les objectifs, les exigences de qualité et de performance ainsi que le budget alloué.

Reprise de l'activité d'exploitation:

L'HRC a été créé le 1^{er} juillet 2009 avec pour activité la construction d'un hôpital unique pour la région Riviera-Chablais. Le 1^{er} janvier 2014, l'HRC a repris l'exploitation des activités hospitalières de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera et de l'Association de l'Hôpital du Chablais. L'HRC a pour missions d'assurer la prise en charge des patients pour la région Riviera-Chablais, de diriger la construction du site de Rennaz et la rénovation des antennes de Monthey et de Vevey, ainsi que de conduire la réorganisation de l'exploitation nécessaire pour «habiter» Rennaz. Ces différents éléments se retrouvent dans les comptes de l'HRC.

Le transfert des activités hospitalières de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera et de l'Association de l'Hôpital du Chablais vers l'HRC a fait l'objet de conventions signées en décembre 2013 entre ces institutions, qui traitent notamment:

- du transfert d'activité
- du transfert du patrimoine
- du transfert des rapports de travail et des conventions des médecins agréés et consultants
- du transfert des contrats et des fonds
- des garanties, contre-prestations et décharges
- des immeubles
- des impôts, TVA et inscription au registre du commerce.

2. BASES ET PRINCIPES DE L'ÉTABLISSEMENT RÉGULIER DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'HRC a choisi de se conformer aux directives existantes relatives aux recommandations des Swiss GAAP RPC sur la présentation des comptes et les dispositions de la loi suisse (dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013), ainsi que sur les principes comptables du manuel suisse de H+ Rekole®. Les Swiss GAAP RPC poursuivent l'objectif d'une présentation des comptes qui reflètent une image fidèle du patrimoine, des finances et des résultats («True and Fair View»).

Les principes appliqués sont les suivants:

- Les résultats sont présentés sur la base de l'année civile.
- Les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (CHF).

- L'ensemble des écritures d'un exercice comptable est délimité temporellement par les dates dites «comptables», qui peuvent être différentes des dates de traitement, voire du jour.
- Les comptes sont établis sur la base d'une continuité de l'exploitation.
- Les principes généraux sont applicables en l'absence de règles spécifiques ci-après. Toute dérogation aux principes doit être validée par le Conseil d'Établissement.

Les rubriques du bilan sont présentées en ordre décroissant de disponibilité ou d'exigibilité. Des rubriques individuelles sont présentées en fonction du court, moyen et long terme.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes annuels de l'établissement suivant, dont l'HRC exerce la direction.

Les éventuelles participations minoritaires de moins de 20% sont présentées à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements économiquement nécessaires.

Etablissement	% de détention	Capital	Méthode de consolidation
Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL) ⁽¹⁾	93%	CHF 19'000.-	Intégration globale

1) L'association de la Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique est consolidée pour la première fois en 2020, avec retraitement sur 2019.

La clôture des exercices sociaux intervient au 31 décembre pour les établissements retenus dans la consolidation.

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les produits, sont saisis à 100% comme pour la société intégralement intégrée. Toutes les transactions internes de l'HRC, les dettes et créances ouvertes avec l'établissement consolidé, ont été éliminées.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION

La comptabilité est conforme au Swiss GAAP RPC et tenue selon les principes comptables du manuel suisse de H+ Rekole®. Les principes d'évaluation sont basés sur les coûts historiques ou de revient. C'est le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui s'applique. Par rapport aux principaux postes du bilan, cela implique ce qui suit:

4.1 Actifs circulants

Trésorerie

La rubrique trésorerie comprend les caisses, les comptes postaux et les avoirs en comptes courants bancaires à vue, ainsi que les comptes d'attente. Les comptes en francs suisses sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Les avoirs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de clôture.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Font partie de cette rubrique du bilan toutes les créances encore ouvertes contre des tiers découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées (notamment envers les patients/assureurs, la CEESV ou l'État). Par livraisons et prestations, il faut comprendre les créances résultant de prestations hospitalières facturables et de livraisons de biens, arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur économiquement nécessaire est prise en considération de manière appropriée; elle est présentée en déduction des postes des débiteurs (ducroire).

A partir de l'exercice 2017, la provision est calculée en tenant compte de la moyenne des pertes effectives comptabilisées sur les 3 derniers exercices, plus les cas exceptionnels connus.

Les créances prescrites ne peuvent plus être portées au bilan et doivent, par conséquent, être amorties.

La méthode de calcul sera évaluée régulièrement et adaptée si nécessaire par décision du Conseil d'Établissement.

Autres créances à court terme

Font partie de cette rubrique toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment: les paiements anticipés des fournisseurs, les créances envers le personnel et les tiers, des collectivités publiques ou des entités satellites et prêts à court terme. Sont également incluses les créances ne résultant pas de la facturation de l'activité principale (soins au sens large) de l'hôpital, d'autres créances (ne provenant pas de prestations hospitalières) et de subventions diverses. Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risques de perte.

Stocks et en-cours de facturation

Les stocks sont constitués de matériel, de petits équipements, de médicaments et de biens hôteliers utilisés dans l'activité courante de l'établissement. Ils comprennent en particulier: les marchandises (économats), le combustible et le matériel médical. Les stocks peuvent être tenus manuellement ou informatiquement. Les stocks sont évalués sur la base d'un prix moyen unitaire calculé à chaque réception de facture.

Les en-cours de facturation comprennent les prestations et livraisons effectuées, mais pas encore facturées. Les en-cours de facturation sont évalués sur la base du cost-weight par jour pour les cas codés et sur la facturation moyenne par jour selon le cas médical pour les cas non codés.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation servent aussi bien à la détermination correcte de l'état du patrimoine et des dettes à la date du bilan qu'à la délimitation périodique au compte de résultat des charges et produits. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

4.2 Actifs immobilisés

Immobilisations financières

Soit l'ensemble des titres, placements et prêts détenus répondant à des objectifs de long terme. Les titres sont valorisés à leur prix d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10 000.- par objet (montant adaptable aux directives Rekole et à l'OCP) doivent être activés s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. La date de livraison (mise en service) fait foi. Les immobilisations sont saisies à leur valeur d'acquisition.

Des améliorations/évolutions apportées à des immobilisations existantes ne peuvent être activées que si la valeur d'usage ou de marché est augmentée et/ou si la durée de vie s'en trouve prolongée.

Pour autant que l'addition dépasse le seuil des CHF 10 000.-, les achats groupés d'objets de nature identique d'un coût unitaire inférieur à CHF 10 000.- sont considérés comme des immobilisations, et sont capitalisés depuis le 01.01.2015 selon le principe conforme aux normes Rekole et H+. Un investissement composé de plusieurs éléments (même inférieurs à CHF 10 000.-) nécessaires à son fonctionnement est enregistré en immobilisation, pour autant que l'addition des différents éléments dépasse le seuil des CHF 10 000.-.

Il est procédé aux amortissements dès le premier du mois de la mise en service du bien. L'amortissement se calcule linéairement sur la durée d'utilisation du bien, il est enregistré de manière indirecte. En cas de non-utilisation et/ou d'investissement qui ne se finalise pas, un amortissement exceptionnel doit être immédiatement enregistré. Les immeubles et terrains sont inscrits à la valeur nette. En cas d'impossibilité de déterminer la valeur du terrain ou de l'immeuble séparément, l'amortissement s'applique à la valeur totale d'acquisition (taux immeuble).

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Terrains	pas d'amortissement
Immeubles, bâtiments d'exploitation et hors exploitation	33 ans
Installations fixes et spécifiques aux bâtiments	20 ans
Mobilier et installations exploitation et hors exploitation	10 ans
Machines de bureau et systèmes de communication	5 ans
Outils et appareils d'exploitation; véhicules	5 ans
Médico-techniques, appareils, machines et instruments	8 ans
Médico-techniques, mises à niveau de logiciels	3 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ans
Applications informatiques majeures	8 ans
Évolutions de programmes existants	1 an

Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une perte de valeur (dépréciation d'actif) est enregistrée avec incidence sur le résultat.

4.3 Capitaux étrangers (passifs)

Le délai fixant la limite entre court et long terme est considéré à partir de 12 mois.

Dettes

Les dettes résultant de livraisons et de prestations, dettes financières ou autres dettes sont saisies au bilan à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation servent aussi bien à la détermination correcte de l'état du patrimoine et des dettes à la date du bilan qu'à la délimitation périodique au compte de résultat des charges et produits. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation de ces charges transitoires se fait à la valeur nominale.

Provisions

Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés, bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques et/ou de fait. Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction d'un réexamen annuel.

Fonds affectés

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches déterminées, pour lesquels des comptes distincts doivent être tenus et évalués à la valeur nominale. La source de financement peut être interne ou externe; la gestion des fonds doit être dûment règlementée.

Fonds pour amortissements futurs (IP-VD)

Les investissements périodiques financés par l'Etat avant l'entrée en vigueur de la LAMAL révisée en 2012 ont été portés à l'actif du bilan avec pour contrepartie un engagement à long terme envers l'Etat de Vaud compensable avec les amortissements de l'exercice. L'Etat de Vaud fixe les règles de fonctionnement de ce compte.

4.4 Capitaux propres (passifs)

Capitaux propres

Ils sont constitués de l'apport initial des Hôpitaux de la Riviera et de l'apport initial de l'Hôpital du Chablais, puis du résultat reporté et du résultat de l'exercice courant.

Fonds libres

Par opposition aux fonds affectés, la source provient du résultat de l'exercice et d'une décision du Conseil d'Établissement. Sont également considérés dans cette rubrique les fonds relatifs aux investissements futurs. La gestion se fait dans des comptes séparés, elle est dûment règlementée.

5. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

L'HRC dispose depuis 2015 de 3 caisses de pension pour l'affiliation de son personnel :

- FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance) pour la majorité des collaborateurs (un peu moins de 2000 assurés)
- ASMAC (Association Suisse des Médecins-Assistant-e-s et Chef-fe-s de clinique) regroupant environ 200 personnes
- CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) gérée par les Retraites Populaires; il reste une personne affiliée, qui partira à la retraite d'ici 4 ans.

Les cotisations sont versées régulièrement et le compte de résultat tient compte de tous les paiements et décomptes de l'exercice. Les ajustements éventuels sont provisionnés. Les comptes de l'exercice concerné (N) de ces institutions de prévoyance n'étant pas publiés à notre date de clôture, l'estimation se base sur le taux de couverture N-1 et des informations portées à notre connaissance.

6. OPÉRATIONS HORS BILAN

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan sont évalués et publiés à chaque clôture du bilan.

Notes explicatives

BILAN

Note 1	Trésorerie	31.12.20	31.12.19
	Caisses	92 404,50	51 766,00
	Chèques postaux	17 132,00	33 099,09
	Banques	1 481 899,45	2 345 281,21
	Comptes d'attente	92 813,85	150 375,10
		<u>1 684 249,80</u>	<u>2 580 521,40</u>
Note 2	Créances résultant de livraisons et de prestations	31.12.20	31.12.19
	Débiteurs	73 375 792,57	67 073 351,87
	Provision pertes	-784 000,00	-890 000,00
		<u>72 591 792,57</u>	<u>66 183 351,87</u>
Note 3	Autres créances à court terme	31.12.20	31.12.19
	Paiements anticipés à des fournisseurs	48 639,46	9 051 397,38
	Créances envers les tiers	795 759,90	914 737,50
	Créances envers le personnel	44 843,45	109 208,10
	Créances envers l'Etat	6 282,50	22 793,27
	Créances envers des entités satellites	73 391,48	80 717,21
	Créances envers des partenaires sociaux et publics	298 465,12	88 386,97
		<u>1 267 381,91</u>	<u>10 267 240,43</u>
Note 4	Stocks et en-cours de facturation	31.12.20	31.12.19
	Stock de marchandises	3 320 824,61	2 059 644,20
	Stock de combustible	73 856,70	180 518,00
	Stock médical	1 440 596,25	1 220 334,75
	Stock administratif	418 334,72	108 619,48
	Prestations non facturées	2 111 310,63	2 757 965,45
		<u>7 364 922,91</u>	<u>6 327 081,88</u>
Note 5	Actifs de régularisation	31.12.20	31.12.19
	Charges payées d'avance - fournisseurs	2 262 258,20	1 082 424,26
	Charges payées d'avance - créanciers sociaux	421 792,00	387 401,75
	Revenus à recevoir - en-cours de facturation	0,00	0,00
		<u>2 684 050,20</u>	<u>1 469 826,01</u>
Note 6	Immobilisations financières	31.12.20	31.12.19
	Titres et placements	362 001,00	385 400,00
	Dépôts de garantie	44 930,35	44 926,35
		<u>406 931,35</u>	<u>430 326,35</u>

Note 7	Immobilisations corporelles	Immeubles et bâtiments	Installations fixes	Mobilier, matériel et véhicules	Matériel biomédical	Immobilisations en cours	TOTAL
2019	<u>Coûts d'acquisition</u>						
	Etat au 01.01	13 153 538,90	7 893 172,04	6 740 020,11	30 856 406,99	320 881 020,83	379 148 817,47
	Entrées	0,00	0,00	775 039,58	11 724 419,92	51 913 985,64	64 413 445,14
	Reclassifications ¹⁾	300 188 676,31	88 005,10	616 905,25	13 404 647,21	-314 348 087,87	-49 854,00
	Sorties	0,00	0,00	-620 776,45	-1 543 555,45	0,00	-2 164 331,90
	Etat au 31.12	<u>313 342 215,21</u>	<u>7 981 177,14</u>	<u>7 511 188,49</u>	<u>54 441 918,67</u>	<u>58 446 918,60</u>	<u>441 348 076,71</u>
	<u>Amortissements cumulés</u>						
	Etat au 01.01	3 338 274,83	3 459 224,88	4 304 549,57	21 171 409,80	0,00	32 040 035,08
	Amortissement	1 350 235,40	573 128,11	840 348,84	5 768 204,75	0,00	8 531 917,10
	Reclassifications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sorties	0,00	0,00	-553 885,40	-1 543 555,45	0,00	-2 097 440,85
	Etat au 31.12	<u>4 688 510,23</u>	<u>4 032 352,99</u>	<u>4 591 013,01</u>	<u>25 396 059,10</u>	<u>0,00</u>	<u>38 474 511,33</u>
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	<i>9 815 264,07</i>	<i>4 433 947,16</i>	<i>2 435 470,54</i>	<i>9 684 997,19</i>	<i>320 881 020,83</i>	<i>347 250 699,79</i>
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	<i>308 653 704,98</i>	<i>3 948 824,15</i>	<i>2 920 175,48</i>	<i>29 045 859,57</i>	<i>58 446 918,60</i>	<i>403 015 482,78</i>
	<i>Dont immobilisations en leasing</i>				<i>9 520 230,10</i>		
2020	<u>Coûts d'acquisition</u>						
	Etat au 01.01	313 342 215,21	7 981 177,14	7 511 188,49	54 441 918,67	58 446 918,60	441 348 076,71
	Entrées	11 092 979,54	642 490,65	38 583,25	388 819,86	12 336 501,88	24 499 375,18
	Reclassifications	34 151 446,63	2 699 458,50	18 833 708,12	2 124 198,02	-58 112 618,70	-303 807,43
	Sorties	-1 532 341,00	-1 069 652,10	-457 481,60	-8 272 049,60	0,00	-11 331 524,30
	Etat au 31.12	<u>357 054 300,38</u>	<u>10 253 474,19</u>	<u>25 925 998,26</u>	<u>48 682 886,95</u>	<u>12 670 801,78</u>	<u>454 212 120,16</u>
	<u>Amortissements cumulés</u>						
	Etat au 01.01	4 688 510,23	4 032 352,99	4 591 013,01	25 396 059,10	0,00	38 474 511,33
	Amortissement	13 324 704,98	577 345,80	3 856 311,80	4 187 646,34	0,00	21 946 008,92
	Reclassifications	0,00	0,00	23 359,86	0,00	0,00	23 359,86
	Sorties	-1 532 341,00	-1 069 652,10	-457 481,60	-8 272 049,60	0,00	-11 331 524,30
	Etat au 31.12	<u>16 480 874,21</u>	<u>3 540 046,69</u>	<u>8 013 203,07</u>	<u>21 311 655,84</u>	<u>0,00</u>	<u>49 112 355,81</u>
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	<i>308 653 704,98</i>	<i>3 948 824,15</i>	<i>2 920 175,48</i>	<i>29 045 859,57</i>	<i>58 446 918,60</i>	<i>403 015 482,78</i>
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	<i>340 573 426,17</i>	<i>6 713 427,50</i>	<i>17 912 795,19</i>	<i>27 371 231,11</i>	<i>12 670 801,78</i>	<i>405 241 681,75</i>
	<i>Dont immobilisations en leasing</i>				<i>8 716 973,64</i>		

1) Reclassification de CHF 49'854.- entre immobilisations corporelles et incorporelles.

2) En 2020, le robot de distribution de la PHEL a été racheté par un établissement de leasing.

Les immobilisations en cours concernent principalement le projet de nouvel hôpital sur le site de Rennaz. Une partie des investissements du site de Rennaz n'a pas pu être portée à temps dans les comptes de bilan respectifs et reste présentée dans les immobilisations en cours. Un amortissement a toutefois été calculé et pris en compte dès leur mise en exploitation. En 2020, le site de Rennaz a été activé et amorti selon les règles de l'HRC.

Les investissements dans ce projet se décomposent ainsi :

	31.12.20	31.12.19
<i>Construction du site de Rennaz et «antennes»</i>		
<i>Etude</i>	21 501 101,61	21 501 101,61
<i>Construction</i>	294 396 385,76	283 790 084,77
<i>Canal Pra-Riond</i>	2 334 568,60	2 334 568,60
<i>Equipements projet D</i>	4 948 966,90	4 948 966,90
<i>Projet D - Biomédical + multimédia</i>	12 386 045,57	12 386 045,57
<i>Réadaptation Monthey</i>	4 302 399,51	1 312 977,34
<i>Réadaptation Samaritain</i>	3 107 577,99	1 346 532,97
TOTAL	<u>342 977 045,94</u>	<u>327 620 277,76</u>

Valeur ECA des immeubles

A l'exception du site de Rennaz, les immeubles sont mis à disposition de l'HRC, sous forme d'une location, par les conventions de transfert signées en décembre 2013 avec l'Association de l'Hôpital du Chablais et avec La Fondation des hôpitaux de la Riviera; institutions restant propriétaires des bâtiments.

Le site de Monthey est régi par une convention entre l'HRC et le Canton du Valais.

	31.12.20	31.12.19
Valeur ECA du site de Rennaz	264 675 690,00	250 073 680,00
Valeur ECA des équipements	81 628 610,00	141 996 610,00

Note 8	Immobilisations incorporelles	Applications majeures, logiciels	Immobilisations en cours	TOTAL
2019	<u>Coûts d'acquisition</u>			
	Etat au 01.01	3 071 722,40	2 329 578,24	5 401 300,64
	Entrées ¹⁾	1 672 095,00	1 067 573,32	2 739 668,32
	Reclassifications ²⁾	2 659 583,00	-2 609 729,00	49 854,00
	Sorties	-668 728,90	0,00	-668 728,90
	Etat au 31.12	6 734 671,50	787 422,56	7 522 094,06
	<u>Amortissements cumulés</u>			
	Etat au 01.01	1 184 954,50	0,00	1 184 954,50
	Amortissement	1 949 081,47	0,00	1 949 081,47
	Sorties	-668 728,90	0,00	-668 728,90
	Etat au 31.12	2 465 307,07	0,00	2 465 307,07
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	1 886 767,90	2 329 578,24	4 216 346,14
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	4 269 364,43	787 422,56	5 056 786,99
2020	<u>Coûts d'acquisition</u>			
	Etat au 01.01	6 734 671,50	787 422,56	7 522 094,06
	Entrées	0,00	217 007,54	217 007,54
	Reclassifications ²⁾	1 211 433,60	-907 626,17	303 807,43
	Sorties	0,00	0,00	0,00
	Etat au 31.12	7 946 105,10	96 803,93	8 042 909,03
	<u>Amortissements cumulés</u>			
	Etat au 01.01	2 465 307,07	0,00	2 465 307,07
	Amortissement	1 601 020,92	0,00	1 601 020,92
	Reclassifications	-23 359,86	0,00	-23 359,86
	Sorties	0,00	0,00	0,00
	Etat au 31.12	4 042 968,13	0,00	4 042 968,13
	<i>Valeur comptable au 01.01</i>	4 269 364,43	787 422,56	5 056 786,99
	<i>Valeur comptable au 31.12</i>	3 903 136,97	96 803,93	3 999 940,90

1) Activation exceptionnelle des infrastructures comprises dans les cotisations de la FHVI en lien avec la construction du nouvel hôpital pour un montant de CHF 1'672'095.-

2) Reclassification de CHF 49'854.- entre immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 9	Dettes financières à court terme	31.12.20	31.12.19
	Banques	167 173 727,60	114 700 000,00
	Emprunts hypothécaires	6 375 000,00	6 375 000,00
	Leasings	1 315 927,60	1 217 970,42
	Autres dettes	9 600,00	9 600,00
		174 874 255,20	122 302 570,42

Note 10	Autres dettes à court terme	31.12.20	31.12.19
	Organismes sociaux	4 397 019,85	8 572 669,97
	TVA due	133 517,75	5 702,24
	Paiements anticipés de patients ¹⁾	598 967,49	567 533,68
	Dettes envers les collaborateurs	147 428,65	232 971,30
	Dettes envers les patients	179,60	5 904,00
	Compte courant envers institutions satellites	2 690,20	121 064,55
		5 279 803,54	9 505 845,74

1) Y compris les débiteurs momentanément créanciers, correspondant soit à des montants reçus d'avance soit à des montants reçus à double.

Note 11 Passifs de régularisation	31.12.20	31.12.19
Charges à payer	10 337 215,95	6 900 207,48
Produits reçus d'avance	160 641,80	137 679,00
	<u>10 497 857,75</u>	<u>7 037 886,48</u>

Note 12 Provisions à court terme	Etat au 01.01	Attribution	Dissolution	Etat au 31.12
2019 Autres provisions CT	42 000,00	0,00	-27 000,00	15 000,00
	<u>42 000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>-27 000,00</u>	<u>15 000,00</u>
2020 Autres provisions CT	15 000,00	0,00	-15 000,00	0,00
	<u>15 000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>-15 000,00</u>	<u>0,00</u>

Note 13 Dettes financières à long terme	31.12.20	31.12.19
Emprunts hypothécaires	277'425'000,00	283'800'000,00
Emprunts bancaires et leasings	7'942'546,86	8'087'382,46
	<u>285'367'546,86</u>	<u>291'887'382,46</u>

2020 Emprunts hypothécaires

Date	Organisme prêteur	Montant de prêt	% d'intérêt	Cadence	Durée de prêt	Date d'échéance	Amortissement	Cadence
02.09.13	BCV	20 000 000	2,310%	semestrielle	15 ans	30.06.28	500 000	semestriel dès le 31.12.2019
29.04.16	Caisse AVS (via Finarbit)	31 500 000	0,250%	annuelle (29.04)	10 ans	29.04.26	0	à l'échéance
29.04.16	Postfinance	10 500 000	0,360%	annuelle (29.04)	10 ans	29.04.26	0	à l'échéance
31.08.16	Postfinance (Direct)	39 000 000	0,640%	annuelle (31.12)	20 ans	29.08.36	500 000	annuel dès le 31.12.2019
31.01.17	Postfinance (Direct)	39 000 000	0,400%	annuelle (31.12)	10 ans	29.01.27	500 000	annuel dès le 31.12.2019
30.06.17	Postfinance (Direct)	40 400 000	0,310%	annuelle (31.12)	10 ans	30.06.27	1 300 000	annuel dès le 31.12.2019
15.12.17	BCVS	11 000 000	0,400%	trimestrielle	8 ans	15.12.25	375 000	annuel dès le 31.12.2019
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	4 ans	23.12.21	1 150 000	annuel le 23.12.2021
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	5 ans	22.12.22	1 150 000	annuel le 22.12.2022
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	6 ans	22.12.23	1 150 000	annuel le 22.12.2023
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	7 ans	23.12.24	1 150 000	annuel le 23.12.2024
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	8 ans	22.12.25	1 150 000	annuel le 22.12.2025
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	9 ans	22.12.26	1 150 000	annuel le 22.12.2026
22.12.17	Compenswiss	26 050 000	0,230%	annuelle (22.12)	10 ans	22.12.27	0	à l'échéance
05.06.18	BCVS	7 500 000	0,380%	trimestrielle	7 ans	05.06.25	250 000	annuel dès le 31.12.2019
05.06.18	BCV	15 000 000	0,820%	annuelle (31.12)	12 ans	05.06.30	500 000	annuel dès le 31.12.2019
13.06.18	Compenswiss	250 000	0,270%	annuelle (31.12)	3 ans 1/2	31.12.21	250 000	annuel le 31.12.2021
13.06.18	Compenswiss	250 000	0,270%	annuelle (30.12)	4 ans 1/2	30.12.22	250 000	annuel le 30.12.2022
13.06.18	Compenswiss	250 000	0,270%	annuelle (29.12)	5 ans 1/2	29.12.23	250 000	annuel le 29.12.2023
13.06.18	Compenswiss	250 000	0,270%	annuelle (31.12)	6 ans 1/2	31.12.24	250 000	annuel le 31.12.2024
13.06.18	Compenswiss	6 500 000	0,270%	annuelle (31.12)	7 ans	13.06.25	0	à l'échéance
07.10.19	BCVS	7 400 000	0,110%	trimestrielle	10 ans	07.10.29	100 000	annuel dès le 31.12.2020
13.06.18	BCV	22 050 000	0,110%	semestrielle	10 ans	07.10.29	225 000	annuel dès le 31.12.2020
Total emprunts hypothécaires		<u>283 800 000</u>						solde 6'600'000 au 31.12.2029 semestriel dès le 30.06.2020
<i>dont part emprunts hypothécaires à CT</i>								
02.09.13	BCV	1 000 000	2,310%	semestrielle	15 ans	30.06.28	500 000	semestriel dès le 31.12.2019
31.08.16	Postfinance (Direct)	500 000	0,640%	annuelle (31.12)	20 ans	29.08.36	500 000	annuel dès le 31.12.2019
31.01.17	Postfinance (Direct)	500 000	0,400%	annuelle (31.12)	10 ans	29.01.27	500 000	annuel dès le 31.12.2019
30.06.17	Postfinance (Direct)	1 300 000	0,310%	annuelle (31.12)	10 ans	30.06.27	1 300 000	annuel dès le 31.12.2019
15.12.17	BCVS	375 000	0,400%	trimestrielle	8 ans	15.12.25	375 000	annuel dès le 31.12.2019
22.12.17	Compenswiss	1 150 000	0,230%	annuelle (22.12)	4 ans	23.12.21	1 150 000	annuel le 23.12.2021
05.06.18	BCVS	250 000	0,380%	trimestrielle	7 ans	05.06.25	250 000	annuel dès le 31.12.2019
05.06.18	BCV	500 000	0,820%	annuelle (31.12)	12 ans	05.06.30	500 000	annuel dès le 31.12.2019
13.06.18	Compenswiss	250 000	0,270%	annuelle (31.12)	3 ans 1/2	31.12.21	250 000	annuel le 31.12.2021
07.10.19	BCVS	100 000	0,110%	trimestrielle	10 ans	07.10.29	100 000	annuel dès le 31.12.2020
13.06.18	BCV	450 000	0,110%	semestrielle	10 ans	07.10.29	225 000	solde 6'600'000 au 31.12.2029 semestriel dès le 30.06.2020
Total part emprunts hypothécaires à CT		<u>6 375 000</u>						
Total emprunts hypothécaires à LT		<u>277 425 000</u>						
Emprunt bancaire								
Date	Organisme prêteur	Montant de prêt	% d'intérêt	Cadence	Durée de prêt	Date d'échéance	Amortissement	Cadence
08.06.20	BCV - soutien Covid-19	500 000	0,000%	semestrielle	8 ans	08.06.28	500 000	à l'échéance
Total emprunt bancaire L.T.		<u>500 000</u>						

Afin de garantir les besoins en liquidités, la PHEL a contracté un crédit Covid-19 cautionné pour un total de CHF 500 000. Le taux d'intérêt est de 0%. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2022, selon les prescriptions du Département fédéral des finances. L'entreprise prévoit de rembourser le crédit Covid-19 d'ici au 30.09.27.

Pendant la durée du recours au crédit Covid-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividende, ni de tantième, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts à des sociétés du groupe et aux membres.

Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit Covid-19 cautionné à hauteur de CHF 500'000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au Covid-19).

Leasings

Date	Organisme prêteur	Montant du leasing	Matériel
01.10.19	MDL	7 407 882	IRM accélérateur
01.10.19	MDL	679 500	Tables opératoires
01.10.21	MDL	671 092	Robots Rowa Vmax avec équipements
Total leasings		8 758 474	
<i>dont part leasings à CT</i>			
01.10.19	MDL	1 114 482	IRM accélérateur
01.10.19	MDL	113 552	Tables opératoires
01.10.21	MDL	87 893	Robots Rowa Vmax avec équipements
Total part leasings à CT		1 315 928	
Total emprunts hypothécaires à LT		7 442 547	

Note 14 Fonds affectés

	Etat au 01.01	Alimentation	Utilisation	Etat au 31.12
2019 Fonds DG	40 520,59	26 190,08	-19 147,95	47 562,72
Fonds gynéco	14 812,95	28 522,30	-3 668,35	39 666,90
Fonds médecine	122 173,45	34 552,07	-21 189,55	135 535,97
Fonds orthopédie/traumatologie	0,00	8 550,00	0,00	8 550,00
Fonds chirurgie	64 808,00	9 600,00	-6 829,75	67 578,25
Fonds cancérologie	14 947,85	5 260,35	-3 214,40	16 993,80
Fonds imagerie médicale	34 972,70	49 000,00	-19 826,10	64 146,60
Fonds soins critiques	56 398,15	1 022,25	-2 109,30	55 311,10
Fonds pédiatrie	63 236,42	27 200,00	-3 471,75	86 964,67
Fonds urgences	0,00	365,00	0,00	365,00
Fonds réadaptation & gériatrie	31 234,04	13 900,00	-200,00	44 934,04
Fonds Contribution professionnelle	119 593,78	75 511,60	-53 530,00	141 575,38
Fonds Réponse à l'urgence	0,00	113 000,00	0,00	113 000,00
Fonds divers	204 056,26	57 090,00	0,00	261 146,26
	766 754,19	449 763,65	-133 187,15	1 083 330,69
2020 Fonds DG	47 562,72	11 975,30	0,00	59 538,02
Fonds gynéco	39 666,90	5 492,45	-4 835,49	40 323,86
Fonds médecine	135 535,97	33 732,00	-17 418,00	151 849,97
Fonds orthopédie/traumatologie	8 550,00	1 350,00	-1 000,00	8 900,00
Fonds chirurgie	67 578,25	20 675,00	0,00	88 253,25
Fonds cancérologie	16 993,80	7 756,53	-4 261,20	20 489,13
Fonds imagerie médicale	64 146,60	46 000,00	-5 960,30	104 186,30
Fonds soins critiques	55 311,10	750,00	-1 122,45	54 938,65
Fonds pédiatrie	86 964,67	20 250,00	0,00	107 214,67
Fonds urgences	365,00	1 200,00	0,00	1 565,00
Fonds réadaptation & gériatrie	44 934,04	3 000,00	0,00	47 934,04
Fonds Contribution professionnelle	141 575,38	79 531,65	-48 176,00	172 931,03
Fonds Réponse à l'urgence	113 000,00	287 000,00	0,00	400 000,00
Fonds divers	261 146,26	48 336,70	-70 830,10	238 652,86
	1 083 330,69	567 049,63	-153 603,54	1 496 776,78

Les fonds sont dûment règlementés. L'alimentation et/ou l'utilisation respecte ledit règlement qui prévoit également les principes généraux et de gestion, la responsabilité et les compétences du Comité de gestion ainsi que les opérations comptables et de dissolution éventuelle.

Note 15 Fonds pour amortissements futurs	Solde au 01.01	Retraitements	Couverture des amortissements	
			de la période	Etat au 31.12
2019 Immeubles	438 946,40	-389 981,60	-48 964,80	0,00
Installations fixes	4 961 850,53	-4 778 940,43	-110 758,08	72 152,02
Mobilier	419 833,49	0,00	-213 187,62	206 645,87
Matériel biomédical	194 811,14	0,00	-194 811,14	0,00
	6 015 441,56	-5 168 922,03	-567 721,64	278 797,89
2020 Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations fixes	72 152,02	0,00	-72 152,02	0,00
Mobilier	206 645,87	0,00	-206 645,87	0,00
Matériel biomédical	0,00	0,00	0,00	0,00
	278 797,89	0,00	-278 797,89	0,00

De 2001 à 2011, l'Etat de Vaud a financé, moyennant accord préalable, les acquisitions ou travaux d'une valeur de plus de CHF 15 000.-, nommés investissements périodiques (IP) et intégrés dans l'actif du bilan.

Ces fonds constituent une avance sur subventions couvrant la dépréciation comptable des IP durant la durée convenue, leur charge annuelle d'amortissement étant compensée par le biais de ces comptes. Les règles de fonctionnement sont fixées par le SSP Vaud.

Les retraitements sont constitués d'amortissements complémentaires sur certains équipements, dont la durée de vie comptable a cessé avec l'ouverture de Rennaz.

Note 16	Provisions à long terme	Etat au 01.01	Attribution	Dissolution	Utilisation	Etat au 31.12
2019	Provision pour litiges RC ¹⁾	500 000,00	202 000,00	-196 000,00	0,00	506 000,00
		<u>500 000,00</u>	<u>202 000,00</u>	<u>-196 000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>506 000,00</u>
2020	Provision pour litiges RC ¹⁾	506 000,00	132 000,00	-176 000,00	0,00	462 000,00
	Provision pour contrat commercial	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		<u>506 000,00</u>	<u>232 000,00</u>	<u>-176 000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>562 000,00</u>

1) La provision, calculée sur la base de franchises avec notre assureur, est créée pour faire face aux litiges potentiels vis-à-vis des patients.

Note 17	Fonds libres	Etat au 01.01	Transfert	Attribution	Utilisation	Etat au 31.12
2019	Fonds entretien et rénovation ^{1), 2) et 3)}	9 710 144,00	-9 710 144,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds réserve spécifique ^{1), 2) et 3)}	38 317 593,11	9 710 144,00	6 376 576,26	0,00	54 404 313,37
	<i>sous-total «fonds des investissements»</i> v/ note 18	48 027 737,11	-	6 376 576,26	-	54 404 313,37
	Fonds démarche hôpital unique	600 474,00	0,00	0,00	-600 474,00	0,00
	<i>sous-total «autres fonds libres»</i>	600 474,00	-	-	-600 474,00	-
		<u>48 628 211,11</u>	<u>0,00</u>	<u>6 376 576,26</u>	<u>-600 474,00</u>	<u>54 404 313,37</u>
2020	Fonds entretien et rénovation ^{1) et 3)}	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds réserve spécifique ^{1) et 3)}	54 404 313,37	0,00	674 064,00	-13 583 166,77	41 495 210,60
	<i>sous-total «fonds des investissements»</i> v/ note 18	54 404 313,37	-	674 064,00	-13 583 166,77	41 495 210,60
	Fonds démarche hôpital unique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>sous-total «autres fonds libres»</i>	-	-	-	-	-
		<u>54 404 313,37</u>	<u>0,00</u>	<u>674 064,00</u>	<u>-13 583 166,77</u>	<u>41 495 210,60</u>

1) Les fonds sont dûment règlementés. L'alimentation et/ou l'utilisation, dont la source provient du résultat, respecte ledit règlement qui prévoit également les principes généraux et de gestion, la responsabilité et les compétences du Comité de gestion ainsi que les opérations comptables et de dissolution éventuelle.

2) Selon les nouvelles directives RCCI, en 2019, le fonds de réserve spécifique et le fonds d'entretien et rénovation ont été regroupés. Ainsi, le solde du fonds d'entretien et rénovation de CHF 9 710 144.- a été transféré dans le fonds de réserve spécifique.

3) Jusqu'en 2018, les attributions aux fonds découlent des règlements avec une part obligatoire sur le fonds d'entretien et de rénovation et l'excédent de recettes du périmètre «résultat des investissements» pour le fonds de réserve spécifique. Dès 2019, l'excédent de recettes du périmètre «résultat des investissements» est obligatoirement comptabilisé sur le fonds de réserve spécifique. Cependant, la DGS peut, à titre exceptionnel, autoriser un hôpital à utiliser des produits d'investissement pour couvrir d'autres charges que des charges d'investissement en cas de besoins avérés (v/ note 18).

Note 18 Résultat des investissements

		31.12.20	31.12.19
Financement investissements		14 218 563,71	15 042 705,34
Autres recettes d'investissements		2 285 217,63	2 190 526,73
Couverture de charges par le fonds des IP	v/ note 15	278 797,89	5 736 643,67
<i>sous-total «produits des investissements»</i>		16 782 579,23	22 969 875,74
Charges d'investissements informatiques		-1 732 156,00	-1 836 435,00
Amortissements		-23 547 029,84	-10 480 998,57
Charges de loyers et leasings		-3 073 169,45	-3 927 551,24
Charges d'intérêts		-1 699 504,18	-251 874,83
<i>sous-total «charges des investissements»</i>		-30 051 859,47	-16 496 859,64
Résultat avant allocations obligatoires		<u>-13 269 280,24</u>	<u>6 473 016,10</u>
Amortissement solde IP ex-HR	v/ note 17	0,00	-4 818 568,21
Allocation «réserve spécifique et rénovation»	v/ note 17 ¹⁾	-674 064,00	-1 558 008,05
Prélèvement «réserve spécifique»	v/ note 17	13 583 166,77	0,00
Résultat du périmètre des investissements		<u>-360 177,47</u>	<u>96 439,84</u>

1) En 2019, un prélèvement est nécessaire pour établir l'équilibre du périmètre des investissements.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 19	Produit net des livraisons et des prestations	2020	2019
	Hospitalisation A	130 547 012,11	144 480 232,22
	Hospitalisation B	15 321 623,48	13 514 494,77
	Attente de placement C	1 213 605,87	859 078,08
	Pédopsychiatrie	0,00	0,00
	Défalcations	-968 678,56	-931 291,40
	Prestations médicales (PM)	18 891 940,46	22 394 418,87
	Ambulatoire, autres prestations	43 871 283,52	48 452 505,79
	Ambulatoire, services spécialisés	22 881 074,16	21 786 872,25
	Autres produits prestations patients	467 251,12	761 056,75
	PIG - prestations d'intérêt général	13 356 659,00	10 618 613,26
	<i>sous-total hors investissements</i>	<u>245 581 771,16</u>	<u>261 935 980,59</u>
	Part investissement	16 503 781,34	17 233 232,07
		<u>262 085 552,50</u>	<u>279 169 212,66</u>

Note 20	Autres produits d'exploitation	2020	2019
	Prestations au personnel et aux tiers ¹⁾	7 904 906,08	8 466 322,95
	Contributions et subventions	7 135 053,00	6 386 092,00
		<u>15 039 959,08</u>	<u>14 852 414,95</u>

1) dont CHF 0.- de couverture de charges salariales activées en 2020 contre CHF 2 479 068.- en 2019.

Note 21	Charges de personnel	2020	2019
	Salaires ¹⁾	-176 969 931,76	-169 331 465,11
	Charges sociales	-34 941 340,10	-33 218 877,21
	Honoraires	-1 881 746,92	-2 987 736,09
	Autres frais de personnel	-2 134 301,46	-2 030 219,60
		<u>-215 927 320,24</u>	<u>-207 568 298,01</u>
	<i>Frais démarches hôpital unique ¹⁾</i>	<i>-1 210 530,00</i>	<i>-7 711 683,00</i>
	<i>Prestations propres activées ¹⁾</i>	<i>0,00</i>	<i>2 479 068,00</i>
		<u>-217 137 850,24</u>	<u>-212 800 913,01</u>
	<i>Salaires directement activés dans la construction</i>	<i>0,00</i>	<i>421 172,20</i>

1) Les charges de personnel directement liées au nouvel hôpital de Rennaz sont comptabilisées dans les charges hors exploitation ou activées.

Note 22	Charges de matières premières et consommables	2020	2019
	Médicaments (y. c. sang et produits sanguins)	-23 163 076,57	-26 119 632,27
	Matériel, instruments, implants et textiles	-16 139 695,62	-17 335 302,70
	Films et matériel de photographie	-536 355,96	-273 118,42
	Produits chimiques, réactifs et agents diagnostics	-795 844,50	-582 747,87
	Prestations médicales par des tiers	-10 837 163,72	-11 764 572,46
	Autre matériel médical	52 367,07	-390 356,00
		<u>-51 419 769,30</u>	<u>-56 465 729,72</u>

Note 23	Autres charges d'exploitation	2020	2019
	Produits alimentaires	-3 270 343,30	-3 684 810,49
	Charges de ménage	-4 404 126,69	-3 780 801,36
	Entretien et réparation	-3 506 634,54	-3 934 976,32
	Utilisation des immobilisations	-724 842,99	-603 076,84
	Energie et eau	-2 570 778,39	-2 353 862,22
	Administration et informatique	-9 226 957,24	-7 139 556,65
	Autres charges liées aux patients	-2 917 977,67	-3 034 851,22
	Autres charges non liées aux patients	-4 359 446,04	-4 072 365,68
		<u>-30 981 106,86</u>	<u>-28 604 300,78</u>

Note 24	Résultat hors exploitation	2020	2019
	Produits des parkings	0,00	934 201,79
	Charges des parkings	0,00	-16 536,13
	Résultat des parkings ¹⁾	<u>0,00</u>	<u>917 665,66</u>
	Produits des immeubles	0,00	520,00
	Charges des immeubles	0,00	-28 127,90
	Résultat des immeubles	<u>0,00</u>	<u>-27 607,90</u>
	Produits des titres	0,00	0,00
	Charges des titres	-23 399,00	0,00
	Résultat des titres	<u>-23 399,00</u>	<u>0,00</u>
	Produits réponse à l'urgence	3 027 122,95	1 526 625,09
	Charges réponse à l'urgence	-3 026 940,69	-1 485 955,93
	Résultat réponse à l'urgence	<u>182,26</u>	<u>40 669,16</u>
	Produits des locations	295 590,45	110 220,95
	Charges des locations	-775 472,35	-575 178,00
	Résultat des locations	<u>-479 881,90</u>	<u>-464 957,05</u>
	Autres produits hors exploitation	3 307 644,50	11 050 000,00
	Autres charges hors exploitation	-3 237 791,77	-15 323 354,35
	Résultat des autres hors exploitation	<u>69 852,73</u>	<u>-4 273 354,35</u>
	TOTAL RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	<u>-433 245,91</u>	<u>-3 807 584,48</u>

1) Dès 2020, les produits et charges du parking sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

Note 25	Produits exceptionnels	2020	2019
	Subventions exceptionnelles Covid-19	23 986 924,00	0,00
	Produits exceptionnels	<u>23 986 924,00</u>	<u>0,00</u>

En 2020, les Cantons de Vaud et du Valais ont accordé des compensations financières exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid-19. Dans ce contexte, les Cantons ont apporté leur soutien financier pour la perte d'activité 2020.

Note 26	Résultat des intérêts minoritaires	2020	2019
	Répartition par membres :		
	Fondation de Nant	3,00%	2,64%
	Hôpital de Lavaux	2,03%	1,62%
	Pôle Santé Pays-d'Enhaut	1,36%	1,15%
	Fondation Rive-Neuve	0,65%	0,61%
	<i>sous-total minoritaire</i>	<i>7,05%</i>	<i>6,02%</i>
	Hôpital Riviera-Chablais	92,95%	93,98%
		<u>100,00%</u>	<u>100,00%</u>
	Variation des fonds propres à répartir	-390 614,60	-1 357 010,73
	Intérêts minoritaires	<u>27 522,38</u>	<u>81 629,13</u>

Les intérêts minoritaires sont calculés selon l'article 19 al. 1 des statuts du 25 mai 2018 de l'association de la Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL); les éventuelles pertes sont réparties entre les membres. L'article 19 al. 2 précise que les membres répondent des dettes de l'Association. La ventilation des résultats est effectuée sur la moyenne des chiffres d'affaires des membres des 3 derniers exercices.

AUTRES INFORMATIONS CONSOLIDÉES

Note 27	Caisses de pension	Collaborateurs assurés (nbre)	Degré de couverture fin 2019	Fin de contrat prévu	Solde dû au 31.12.2019
	ASMAC Association suisse des Médecins-Assistant(e)s et Chef(fe)s de cliniques	204	1,164		238 365,40
	FISP Fondation interprofessionnelle sanitaire de Prévoyance	1983	1,070		3 086 497,15
	CIP Caisse intercommunale de Pensions	1	0,735	2023-2025	0,00

Dans le cadre de la fusion des hôpitaux, la prévoyance en faveur du personnel a été regroupée dans deux caisses. Certaines particularités ont conduit cependant à maintenir une assurée, proche de la retraite, dans la CIP. En l'absence d'information comparative et compte tenu de la réorganisation de notre prévoyance, seuls les degrés de couvertures sont indiqués ci-dessus.

La caisse de pension CIP, actuellement en sous-couverture, doit atteindre 80% de taux de couverture d'ici 2052. En effet, la caisse de pension CIP est garantie par les collectivités publiques et n'a donc pas à atteindre 100% de degré de couverture.

Plusieurs mesures ont déjà été prises. L'objectif devrait être atteint d'ici 3 à 5 ans. Le risque de mesures avec impact sur l'employeur est très faible pour l'HRC, car une seule collaboratrice est assurée dans cette caisse.

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'avance de contributions employeur faites aux différentes caisses.

Note 28	Opérations hors bilan	Échéance du contrat	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
	Hall de stockage Aigle	31.01.22	136 509,75	261 980,25
	Logement du personnel (Santé Rennaz SA)	31.05.29	5 150 183,58	6 358 284,00
	Chambres de garde (Santé Rennaz SA)	31.05.29	492 173,00	550 649,00
	Centre de formation (Santé Rennaz SA)	31.05.29	1 318 252,00	1 474 876,00
	Cabinets médicaux (Santé Rennaz SA)	31.05.24	914 300,00	1 181 900,00
	Locaux physiothérapie (Réal Management)	01.04.26	406 035,00	483 375,00
	Places de parc Coop	30.06.20	89 111,10	89 111,10

Note 29	Transactions avec des parties liées	Transactions en 2020	Solde au 31.12.2020
	Etat de Vaud	101 001 178,90	27 638 628,55
	Etat du Valais	30 300 575,51	4 606 895,51

N.B. Cette liste de transactions avec les états de VD et VS concerne le financement des prestations d'hospitalisation et des prestations d'intérêt général.

Note 30 Engagements conditionnels

L'arrêt des travaux de rénovation du site des Samaritains à Vevey, demandé par l'Etat du Vaud en 2020, va générer des coûts supplémentaires non chiffrés à ce jour.

Note 31 Gestion des risques

L'HRC met en œuvre et développe une gestion des risques pouvant affecter le fonctionnement de l'hôpital.

Cette démarche a pour objectif:

- l'identification de l'ensemble des risques pouvant affecter l'établissement;
- leur classification selon les sous-groupes suivants: risques externes, stratégiques, opérationnels et financiers;
- l'évaluation de ceux-ci selon leur fréquence et leur gravité;
- la définition de mesures de réduction des risques et le suivi de leur mise en place.

Le développement d'une gestion des risques efficiente et adaptable aux évolutions de l'hôpital fait partie des objectifs de management du Conseil d'Établissement et de la Direction générale de l'hôpital.

Note 32 Honoraires de l'organe de révision pour les prestations d'audit, non-audit et connexes à l'audit

Les honoraires 2020 comptabilisés pour l'audit des comptes statutaires et rapports détaillés se montent à CHF 94 500 (HT).

Note 33 Événements subséquents à la date de clôture

Aucun événement subséquent ayant une influence significative sur le résultat sous revue n'a été mis à jour à notre connaissance.

L'exposé des motifs et projets de décrets définitifs (EMPD), accordant la garantie de l'Etat de Vaud et du Valais à l'HRC de CHF 70,2 mios pour financer les coûts complémentaires liés à la construction de son dispositif hospitalier et autorisant les Conseils d'Etats à adhérer à la version modifiée de la convention intercantonale sur l'HRC ont été acceptés par les Grands Conseils vaudois et valaisans. Ces actes législatifs restent toutefois soumis à des référendums facultatifs, qui, selon notre appréciation, sont peu probables.

Le Conseil d'Établissement de l'HRC a arrêté les comptes lors de sa séance du 13 avril 2021.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, au Conseil d'Etat du Canton du Valais et au Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, à Rennaz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 49 à 64 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil d'établissement

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC, à la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais du 17 décembre 2008, ainsi qu'au règlement et à l'arrêté d'application du 2 novembre 2016, incombe au conseil d'établissement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil d'établissement est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais du 17 décembre 2008 et au règlement et à l'arrêté d'application du 2 novembre 2016.

Autre information

Les comptes 2020 font l'objet pour la première fois d'une consolidation. Les chiffres comparatifs 2019 sont présentés à titre de comparaison mais n'ont pas été audités.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Anne-Laure Rey
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 15 avril 2021